



CONSEIL NATIONAL DU SIDA
39-43 QUAI ANDRE CITROËN
75902 PARIS CEDEX 15
T. 33 [0]1 40 56 68 50
F. 33 [0]1 40 56 68 90
WWW.CNS.SANTE.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

POLITIQUE INTERNATIONALE

FR

31/10/2011

VAINCRE L'ÉPIDÉMIE MONDIALE DE SIDA PAR DES INVESTISSEMENTS INNOVANTS

La Présidence française du G20, qui s'ouvre le 3 novembre prochain à Cannes, a inscrit à l'ordre du jour la question des financements innovants. Depuis plusieurs mois, la France s'est mobilisée en faveur de l'adoption d'une taxe sur les transactions financières.

Dans une note valant avis rendue publique à l'occasion de la tenue du G20, *Vaincre l'épidémie mondiale de sida par des investissements innovants*, le Conseil national du sida souligne la nécessité impérieuse d'engager des investissements puissants et innovants pour parvenir à l'accès universel aux traitements antirétroviraux promis par les Etats donateurs pour 2015.

Ces investissements sont indispensables. Pour la première fois dans l'histoire de la lutte contre le VIH/sida, il est démontré que l'opportunité de faire régresser l'épidémie mondiale de sida existe. En effet, on sait aujourd'hui que le traitement des personnes infectées réduit très fortement le risque de transmission à autrui. L'accès le plus large possible au dépistage et au traitement pour les personnes qui en ont besoin est le moyen décisif d'enrayer la dynamique de l'épidémie. Selon l'Organisation mondiale de la santé, le développement massif des programmes de prévention, dépistage et d'accès au traitement peut permettre d'éviter la moitié des 62 millions de nouvelles contaminations prévues entre 2005 et 2015.

Ces investissements sont urgents. On dénombre 10 millions de patients qui ont besoin d'un traitement antirétroviral et qui n'en bénéficient pas. La pérennité du traitement de plus 5 millions de malades n'est absolument pas garantie. Chaque jour, 7 000 personnes sont nouvellement infectées dont 1 000 enfants.

Si la communauté internationale ne consent pas aujourd'hui à engager ces investissements indispensables et urgents et si elle ne s'engage pas à accroître massivement les revenus disponibles, la lutte contre le VIH/sida sera durablement compromise.

Le Conseil national du sida tient donc à rappeler la nécessité de créer la taxe sur les transactions financières et d'affecter ses recettes au développement et, notamment, à la lutte contre le VIH/sida. De plus, le Conseil appelle fortement la communauté internationale à ne pas s'en tenir à la seule mise en œuvre de cette taxe. Plusieurs priorités fortes doivent accompagner l'action publique mondiale, notamment la mobilisation de ressources financières complémentaires à la taxe sur les transactions financières avec l'augmentation de l'aide publique au développement, la diversification des financements innovants et la baisse des prix des médicaments, qui peut être permise par des souplesses dans la mise en œuvre des règles relatives à la propriété intellectuelle sur les médicaments.

Le Conseil national du sida appelle donc à une nouvelle donne dans la lutte contre le VIH/sida. L'ensemble des acteurs, pays donateurs et bénéficiaires, organisations internationales doivent aujourd'hui assumer leur responsabilité pour relancer spectaculairement leur engagement. L'adoption de la taxe sur les transactions financières au service du développement doit contribuer à la dynamique de cette mobilisation commune.

Contact

Laurent Geffroy : 01 40 56 68 58 / 06 63 96 63 33 laurent.geffroy@sante.gouv.fr